Publié le 02/10/2025



## Département du Gard Arrondissement de Nîmes Ville de Bagnols-sur-Cèze

## Délibération du Conseil municipal n° 2025-09-96 Séance du 24 septembre 2025

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 juin 2025

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
23	4	6

VOTE	
Unanimité	Contre : 0
	Abstention: 0

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 septembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 septembre 2025

Conseillers municipaux présents: Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE, Philippe BERTHOMIEU, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Carine BOISSEL, Ali OUATIZERGA, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Marilyne FOURNIER, Claude ROUX, Françoise SERVOL, Guillaume GARNIER, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Guillaume SANCHEZ, Jérôme JACKEL

**Conseillers municipaux absents ayant donné procuration**: Justine **ROUQUAIROL** procuration à C. MUCCIO, Christian **SUAU** procuration à J C REY, Nicole **SAGE** procuration à P. BERTHOMIEU, Olivier **WIRY** procuration à G. SANCHEZ

**Conseillers municipaux absents**: Raymond **MASSE**, Mourad **ABADLI**, Sylvain **HILLE**, Karine **GARDY**, Pascale **BORDES**, Thierry **VINCENT** 

Secrétaire de séance : Jean Christian REY

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID: 030-213000284-20250924-2025\_09\_96-DE

## Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 juin 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2112-15,

Vu l'article 25 du règlement intérieur du Conseil municipal approuvé par la délibération n°2023-11-169 du 29 novembre 2023 qui précise que chaque procès-verbal est arrêté à la séance suivante,

Considérant le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 juin 2025 joint,

## Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 juin 2025.

Le Maire

Jean Xves CHAPELET